

**Demande d'inscription annuelle Centre de Loisirs de Cailloux sur Fontaines
Année 2022-2023**

Depuis septembre 2021, l'accueil de loisirs intercommunal des mercredis se déroule sur deux structures (Centre de loisirs de Cailloux-sur-Fontaines et école de Sathonay-Village).

Les enfants scolarisés ou habitant sur les communes de Cailloux-sur-Fontaines et Fontaines Saint-Martin sont orientés vers le centre de loisirs de Cailloux-sur Fontaines.

Les enfants scolarisés ou habitant sur la commune Sathonay-Village sont orientés sur le site de l'école de leur commune.

Si votre enfant est sur liste d'attente, à partir du 15 juillet, il pourra vous être proposé une place en fonction des disponibilités sur l'autre commune, et cela toute l'année.

La fiche de demande d'inscription est à envoyer par mail **le vendredi 6 Mai 2022** à partir de 7h30 à l'adresse mail :

inscription-PtitesVac-MercOcca@ufcv.fr

Nom et Prénom de l'enfant :		Lieu de résidence : <input type="radio"/> Cailloux sur Fontaines	
Date de naissance de l'enfant:		<input type="radio"/> Fontaines Saint Martin	
Groupe :	<input type="radio"/> petite et moyenne section	<input type="radio"/> Sathonay Village	
	<input type="radio"/> Grande section et CP	<input type="radio"/> Autre	
	<input type="radio"/> CE1 / CE2		
	<input type="radio"/> CM1/CM2		
Adresse mail (pour vous adresser la réponse à vos demandes d'inscription) : @			

Merci de mettre une croix pour la semaine où vous souhaitez que votre enfant soit inscrit.

MERCREDI	Semaine paire	Semaine impaire
Matin (Communes de Cailloux/Fontaines et Sathonay Village)		
Midi (Communes de Cailloux/Fontaines et Sathonay Village)		
Après-midi (Communes de Cailloux/Fontaines , Fontaines St Martin et Sathonay Village)		
Si facturation différente en fonction des semaines, merci de le précisez : père / mère		

Les places sont attribuées par ordre d'arrivée des mails.

Toute réservation faite et validée pour Septembre et Octobre sera facturée **sans annulation de votre part avant le 15 juillet 2022.**
Seules 3 annulations seront possibles sur l'année, au bout de la quatrième demande d'annulation l'inscription annuelle sera annulée.

Date :

Signature :